

Le contexte de l'innovation

Le mode d'urbanisation actuel de la Seine et Marne n'est pas soutenable dans le temps. Il induit des tendances lourdes en termes de consommation de l'espace et semble, à long terme, très coûteux en infrastructures et en services. En parallèle, l'existence d'un pré maillage territorial structuré autour de trois espaces : les secteurs urbains, les franges et les territoires ruraux implique la nécessité de trouver un nouveau mode de développement en respect des paysages et de leurs qualités environnementales, de nouveaux équilibres propres à la Seine et Marne car le modèle de la ville compacte caractéristique de la petite couronne ne peut se calquer en Seine et Marne.

L'idée innovante

Le référentiel élaboré par le Département pour faire face à ces enjeux propose de dresser un constat, des enjeux et des trajectoires possibles d'évolution sur 15 problématiques d'aménagement récurrentes. Des contenus accessibles et pédagogiques à l'attention des élus et des services présenté selon trois grands partis pris d'aménagement : le rapport à la nature, la mobilité et l'espace public de proximité.

L'objectif recherché

Ce référentiel d'aménagement est conçu comme un cadre de travail, de réflexion et de débat : il apporte des réponses, donne des orientations, met en garde contre des dérives, suggère des innovations, mais il reste un chantier ouvert, une invitation à poursuivre en permanence l'invention collective de la Seine-et-Marne du 21^e siècle à laquelle chaque acteur doit contribuer, dans la diversité des situations seine-et-marnaises. Il propose une vision départementale de l'aménagement, crée une culture commune, renforce l'ingénierie départementale et accompagne celle des territoires.

La démarche mise en œuvre

Son élaboration s'est déroulée en 3 étapes :

- Une situation : description du territoire, identification des enjeux transversaux ;
- Une intention : la présentation des défis mis en débat par le Département et proposition des principes majeurs et des pistes de travail pour promouvoir de nouvelles façons d'aménager les territoires ;
- Un projet : la mobilisation en interne, l'appui d'un conseil scientifique et la concertation de tous les acteurs de l'aménagement. Un plan de formation des agents et une expérimentation sur le terrain avant livraison du référentiel.

Afin de nourrir ses propres réflexions et de bénéficier d'une pratique et d'une caution scientifique, le Conseil général s'est approprié le travail prospectif *Territoires 2040* de la DATAR.

Un partenariat fort qui se poursuit aujourd'hui autour d'une publication (en cours).

Le CAUE est le deuxième partenaire incontournable de cette initiative, à la fois dans sa fabrication mais également dans sa diffusion et son accompagnement.

Le contenu de la réalisation

Le référentiel a identifié trois situations territoriales afin de faire ressortir les problématiques qui les caractérisent et décrire leur tendance d'évolution.

Ce travail a permis de proposer une évolution alternative du développement du territoire. Pour compléter l'approche géographique, un échantillonnage de 15 « problématiques d'aménagement Seine-et-Marnaise » a été constitué autour de trois thématiques :

- la nature,
- la mobilité
- la proximité.

C'est enfin un document au service de la politique départementale de soutien au développement local. Il permet d'identifier des actions aux côtés des territoires, coordonne des interventions publiques autour de projets structurants et contribue à identifier l'échelon pertinent pour conduire chaque opération.

Les moyens humains et financiers

Une large concertation a été mise en place. La démarche a duré 1 an et s'est articulée autour de 5 instances : **une instance de production** : le groupe de travail, composés de certaines directions internes au Conseil général (20 agents), **deux instances de suivi** : les 2 comités techniques, un premier interne composé des directeurs et responsable de l'institution, et un second réunissant des membres de la société civile, des collectivités territoriales et représentants des partenaires institutionnels impliqués à l'échelle départementale, **une instance de validation** : le comité scientifique, composé de personnalités et chercheurs, experts dans les domaines de l'aménagement urbain, **une instance de pilotage** : le COPIL, composé de conseillers généraux.

Un prestataire a été en charge de sa réalisation aux côtés du Département pour un montant de 100 000 €. Les illustrations du référentiel ont été réalisées par le Département et le CAUE.

Le bilan de la réalisation

- Pour accompagner les équipes qui ont travaillées sur ce projet et dans un objectif de montée en compétence des agents, des formations relatives à plusieurs thèmes développés dans le référentiel d'aménagement ont été dispensés aux agents du Département par les experts, membres du comité scientifique.
- L'organisation en mode projet a mobilisé une équipe pluridisciplinaire interne au Département constituée d'agents ne partageant pas la même compétence ni le même point de vue et a permis de construire une vision départementale de l'aménagement qui soit plurielle.
- Avant de le diffuser, le Département a souhaité mettre le référentiel à l'épreuve au travers d'un atelier de terrain réalisé avec les habitants, les services et les élus locaux (illustration de 3 fiches du référentiel sur trois contexte seine-et-Marnais).
- Ce référentiel est un document évolutif qui invite à être compléter d'autre fiches pratiques. Il est un outil qui conforte nos partenariat (DATAR, écoles d'architecture, CAUE,...), peut constituer un point de départ dans la constitution et l'animation d'un réseau des professionnels de l'aménagement : promoteurs, aménageurs, architectes et urbanistes de Seine-et-Marne, etc.
- Le Département souhaiterait enfin organiser des colloques et des conférences sur l'aménagement pour témoigner de cette démarche, promouvoir les concepts développés dans le référentiel et susciter l'envie chez d'autres collectivités de se munir d'un outil comparable.